

FAIRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE UN MODELE DE DEVELOPPEMENT AGRO-ÉCOLOGIQUE

Schéma directeur « Agriculture » 2021-2030

Synthèse de la version soumise à concertation (2020)

Le schéma directeur « Agriculture » représente une ambition pour accompagner la transition agro-écologique de l'agriculture polynésienne. Il vise à concilier différents objectifs –souveraineté alimentaire, développement durable, emplois et revenus des populations, notamment dans les archipels- afin de coordonner de nombreux acteurs à différentes échelles d'intervention autour d'une vision commune et partagée. Il est construit sur le socle des petites unités de production agricole à caractère familial. Ces dernières sont les plus nombreuses, les plus nourricières, pratiquent des activités diversifiées et s'adosent aux principes de l'agro-écologie qui leur assurent une résilience climatique plus importante et préservent l'environnement.

Une agriculture en mutation

L'agriculture polynésienne connaît une transformation importante depuis la politique agricole de 2011. Le jardin nourricier polynésien, tel que les statistiques le décrivent, est en souffrance. Le nombre de ses acteurs est en baisse et la détérioration de ses facteurs de production, à commencer par le foncier agricole, particulièrement prononcée. Le manque d'attractivité du secteur a entraîné une baisse du nombre d'exploitations agricoles et fait chuter le nombre d'actifs. La production commercialisée localement a diminué et celle qui est exportée couvre de moins en moins le coût des importations agricoles et des produits nécessaires à l'alimentation de la population polynésienne.

Néanmoins l'agriculture apparaît plus importante qu'il n'y paraît d'un point de vue socio-économique à l'échelle du Pays. En produisant plus de 10 %, autoconsommation comprise, de la richesse nationale, autour de 18 % des recettes d'exportation et en fournissant de l'activité à près de 18 % des actifs, le secteur agricole va bien au-delà de la part du soutien qu'il reçoit (3%), alors même que le secteur agro-alimentaire apporte une contribution plus importante au budget du Pays au travers des taxes sur les importations. Ce sont, en fait, surtout les consommateurs qui soutiennent les revenus des agriculteurs par les transferts opérés au travers des politiques de contrôle des prix et de soutien aux marchés agricoles et alimentaires.

Ce soutien rend d'autant plus important la nécessité de garantir une vision partagée par l'ensemble de la collectivité sur le devenir de son système agricole et alimentaire. Face à la volatilité croissante des prix agricoles internationaux, il s'agit, par la promotion de l'agriculture locale, de réduire les risques liés à la dépendance alimentaire du territoire et qui s'avère, à l'instar des petits Etats insulaires du Pacifique, particulièrement forte. Mais l'enjeu alimentaire est aussi celui de la santé des polynésiens quand le régime alimentaire à base de produits importés est marqué par la surconsommation et les risques sanitaires. Ces derniers font de l'alimentation un problème majeur de santé publique et engendrent un coût social élevé. En complément du programme « nutrition santé », la revalorisation de l'agriculture et du « manger local » constitue une priorité pour le Pays.

A l'instar de la région océanienne, la Polynésie française se caractérise par l'importance de l'agro-biodiversité et des systèmes de production familiaux, les savoir-faire communautaires et les modes de production « sans intrant ». Le changement climatique (précipitations, cyclones, sécheresses) va amener à faire évoluer les pratiques agricoles dans les dix prochaines années, d'où l'importance de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le schéma directeur. Il s'agit tout particulièrement d'encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la gestion du foncier et de la fertilité des sols ; ainsi que la préservation des espèces et des variétés performantes et résilientes, l'eau, les ressources naturelles et la biodiversité. Les pratiques de production comme l'agriculture biologique qui se rapprochent de l'agriculture dite « traditionnelle », valorisent la culture polynésienne et le patrimoine agraire et nutritionnel doivent être soutenues pour leur caractère résilient. Face aux risques liés à l'accroissement des échanges et la mobilité des personnes, la sécurité des produits alimentaires et la protection des végétaux doivent être renforcées et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la surveillance sanitaire, y compris dans les transports interinsulaires. Enfin, les déchets organiques d'origine agricole et les coproduits (déchets verts, déchets animaux, effluents d'élevage) demeurent peu valorisés, alors qu'ils constituent une base unique pour la reconstitution de la fertilité des sols et la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques et importés.

Face aux besoins d'emplois de l'économie du Pays, il est indispensable d'inscrire, dans le cadre du développement de l'économie verte, l'activité agricole et l'installation de jeunes au cœur des ambitions du schéma directeur. Le secteur agricole doit donc être attractif et offrir des perspectives d'emplois et de rémunérations décentes à une part plus importante de la population active, en particulier dans les zones rurales et sur les archipels éloignés, là où les alternatives sont réduites. Enfin, en renforçant la démarche « produits de Tahiti » et en appuyant la reconnaissance des indications géographiques et des signes de qualité, qu'il s'agisse du monoï, de la vanille, du miel, de l'huile de tamanu, du noni et de nombreux autres produits à haute valeur ajoutée, l'agriculture permet d'accompagner le lien étroit avec la promotion d'un tourisme axé sur l'identité polynésienne et le développement durable.

S'engager vers un système alimentaire territorialisé, une trajectoire à dix ans

Malgré la réduction des coûts de transport internationaux et la compétitivité internationale qu'elle induit, l'économie locale, et en particulier l'agriculture, reste marquée par des coûts élevés, du fait de la faiblesse des bases productives, de l'étroitesse des superficies compromettant toute économie d'échelle, des contraintes d'accès aux marchés et aux informations qui rendent les infrastructures coûteuses, compte tenu de l'émiettement du territoire et des distances entre les îles. Face à une dépendance historique de la métropole, de nouvelles opportunités apparaissent pour valoriser le potentiel des ressources locales, mieux satisfaire les besoins du marché intérieur et s'intégrer dans l'économie régionale.

La notion de « système alimentaire territorialisé », articulant les filières agroalimentaire au territoire dans une démarche de développement durable, peut, dès lors, constituer l'approche de référence pour les politiques agricoles. Il vise à produire sur le territoire de quoi alimenter la population de façon saine, équitable et durable. Une telle ambition repose sur plusieurs objectifs : i) valoriser les produits dans des filières de proximité ; ii) privilégier l'agriculture familiale et les réseaux de petites entreprises agroalimentaires, les circuits alternatifs à la grande distribution pour la commercialisation alimentaire de façon à mieux partager la valeur ajoutée créée ; iii) promouvoir de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement ; iv) réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire.

Les impacts attendus du Schéma directeur

	2018	2025	2030
	<i>estimation</i>	<i>prévision</i>	<i>prévision</i>
Exploitations agricoles	5 500	5 300	5 150
Surface agricole (Ha hors cocoteraie et hors pâturages)	3 150	3 550	3 950
Emploi (# actifs)	15 000	15 000	15 000
Productions locales commercialisées (milliards Fcfp)	8,0	8,7	9,4
Autoconsommation estimée (milliards Fcfp)	7,0	7,3	7,5
Déficit balance commerciale agricole (milliards Fcfp)	44,0	41,0	38,0
Taux de couverture (Exp/Imp)	7%	9%	10%

A dix ans, il est attendu du schéma directeur :

- Une contribution à l'économie du Pays, par l'augmentation de la valeur ajoutée totale des productions, estimée à 27 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2018 ;
- Une contribution à l'emploi et l'activité par l'installation de 400 nouvelles exploitations et le remplacement de 900 exploitations, ce qui permettrait d'atteindre à dix ans un effectif total de 5.000 exploitations inscrites au registre de l'agriculture correspondant à 15.000 actifs dans le secteur, avec des activités plus ou moins diversifiées ;

- Une contribution à l'amélioration du bien-être et de la santé grâce à l'impact attendu sur la nutrition et l'alimentation des polynésiens ;
- Une contribution à une meilleure gestion des ressources naturelles, la transition écologique et le renforcement de la résilience climatique via les aménagements fonciers et la lutte contre l'érosion, le renforcement des pratiques agricoles à haute intensité écologique, la relocalisation de la production alimentaire, le maintien de la biodiversité, la production de co-compost, etc.

Priorités d'intervention, investissements et pilotage du schéma directeur

Cinq axes et 30 orientations ont été définis pour structurer le schéma directeur.

- **L'axe 1** du schéma directeur vise à promouvoir la création de nouvelles exploitations de type familial et les doter des facteurs nécessaires à leur durabilité (foncier, capital d'exploitation, formation initiale et continue). Il s'agit de renforcer un socle autour de l'activité agricole et des emplois dans les unités de production agricoles comme outil de cohésion sociale dans les archipels.
- **L'axe 2** vise à renforcer l'articulation entre les producteurs et l'approvisionnement du marché alimentaire. Ce premier pilier doit permettre d'améliorer l'insertion des producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire.
- **L'axe 3** vise à assurer l'accompagnement des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des plantes ornementales. Ce deuxième pilier doit faciliter le développement des filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations sur des marchés de niche, couplées au développement de l'activité touristique.
- **L'axe 4** vise à renforcer les modes de production écologiquement intensifs dans l'ensemble des activités agricoles et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant, préserver les ressources naturelles en réduisant l'impact sur l'environnement tout en renforçant la résilience climatique des unités de production et des territoires. Il s'agit d'un axe transversal orienté sur la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles.
- **L'axe 5** vise à revaloriser le métier et renforcer la représentation des agriculteurs dans l'orientation du secteur tout en dotant les institutions (CAPL, DAG et DGAL) des instruments et capacités nécessaires à leur accompagnement. Ce dernier axe transversal vise à transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels.

L'architecture du schéma directeur

Axe 1 - Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels

- 01.1 - Accroître et préserver le foncier agricole
- 01.2 - Installer des jeunes agriculteurs et suivre les lotissements agricoles
- 01.3 - Soutenir les investissements des exploitants agricoles et leur financement
- 01.4 - Développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information
- 01.5 - Développer la production agricole sur les atolls
- 01.6 - Créer un groupement de défense sanitaire et créer des structures d'abattage de proximité dans les archipels

Axe 2 - Insérer les producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire

- 02.1 - Mettre en place un plan de sauvegarde de la filière porcine
- 02.2 - Organiser la collecte, le transport, la desserte et le stockage des produits agricoles
- 02.3 - Valoriser les projets de diversification de la cocoteraie
- 02.4 - Soutenir la filière avicole
- 02.5 - Soutenir la filière apicole

Axe 3 - Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations

- 03.1 - Appuyer le développement des filières à haute ajoutée (PAM, plantes ornementales et autres)
- 03.2 - Développer l'IG Polynésie française et les AOP sur les produits phare (vanille, miel, etc.)
- 03.3. Valoriser de nouvelles substances actives à base de plantes à intérêt agricole, médicinal, cosmétique et aromatique

Axe 4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles

- 04.1 - Promouvoir la transition agro-écologique par la recherche-développement
- 04.2 - Promouvoir l'agriculture biologique
- 04.3 - Soutenir les projets alimentaires territoriaux : approvisionnement de la restauration collective à partir des produits locaux, circuits courts, agro-transformation
- 04.4 - Renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation
- 04.5 - Lutter contre l'érosion des sols
- 04.6 - Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage

Axe 5 - Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels

- 05.1 - Réformer le statut d'agriculteur
- 05.2 - Accompagner la professionnalisation de la CAPL, des coopératives et des groupements
- 05.3 - Préserver le statut sanitaire de la Polynésie française
- 05.4 - Renforcer les services des Directions générales de l'Agriculture et de l'Alimentation
- 05.5 - Mettre en place un observatoire des prix et des marges et structurer le suivi-évaluation
- 05.6 - Organiser l'inter-sectorialité, la coordination interministérielle, le partenariat avec l'Etat, l'UE et le pilotage du SDA

Le budget du schéma directeur

Coût Schéma directeur par rubriques	Total 2021 - 2030	
	en millions de Fcp	en % du total
Coût de fonctionnement des structures administratives d'encadrement et d'appui	30 054	32%
<i>Total charges de personnel DAG/DBS/CAPL/EVT/ODEA</i>	21 125	23%
<i>Total coût de fonctionnement, hors études</i>	7 965	9%
<i>Total études</i>	964	1%
Aides à la profession et aux groupements	36 637	39%
<i>Aides aux organisations professionnelles</i>	3 448	4%
<i>Aides à l'aménagement rural</i>	1 357	1%
<i>Aide de base à l'exploitant agricole</i>	3 900	4%
<i>Autres aides directes aux exploitations agricoles</i>	7 072	8%
<i>Soutien au prix coprah et produits de la cocoteraie</i>	16 680	18%
<i>Autres dispositifs de soutien au prix</i>	1 900	2%
<i>Fonds assurance et calamités</i>	700	1%
<i>Lutte contre les maladies animales (aides aux professionnels)</i>	1 580	2%
Investissements publics	4 915	5%
<i>Aménagement rural domaines territoriaux</i>	2 534	3%
<i>Equipement publics (services / unités de transformation / unités de stockage-conditionnement)</i>	2 381	3%
Formation initiales et continues - aides à l'installation	17 918	19%
<i>Formations initiales</i>	14 988	16%
<i>Formation continue - aides à l'installation</i>	2 930	3%
Aides au frêt des produits agricoles	3 500	4%
TOTAL	93 024	100%

En termes de coûts, une dépense publique de l'ordre de 90 milliards de Fcp est envisagée à l'échelle du Pays, dont 23 % à prendre en charge par l'Etat et l'Union européenne. Pour le ministère en charge de l'agriculture, cela correspond à un effort additionnel de 18 % par an sur dix ans.

Pour piloter le schéma directeur, il s'agit de d'organiser un Comité d'orientation stratégique du développement agricole (COSDA), équivalents à ce qui existe dans les autres collectivités d'outremer. Coprésidé par le Ministère de l'économie verte et par le Haut-Commissaire, il a pour vocation d'arrêter une

véritable politique agricole, agro-alimentaire et de la forêt, de mobiliser les fonds du Pays, de l'Etat et de l'UE et de mettre en synergie acteurs et fonds au service de cette politique. Placée sous l'autorité du Ministère et composé de représentants de la profession agricole siégeant aux côtés de représentants du service public, cette instance aura pour mission de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la politique agricole ; de veiller au bon emploi des ressources publiques dans ce secteur d'activité ; ainsi qu'à la modernisation de l'action publique et du service public de l'agriculture.



Le schéma directeur Agriculture 2021-2030 de la Polynésie française a été adopté par l'Assemblée de Polynésie française en février 2021 (Délibération n°2021-40). L'étude qui en a accompagné l'élaboration a été coordonnée sous le pilotage de la DAG par François Doligez (www.iram-fr.org) et François Japiot (<https://nouvelle-caledonie.chambre-agriculture.fr>). Y ont contribué Philippe Deygout (Iram), Alexandre Etuve & Vincent Galibert (CANC), Françoise Gérard (Cirad), Gaëlle Perrin (Iram), Charles Egretaud (PTPU). Les bases chiffrées présentées ci-dessous ont évolué sur la bases des concertations menées sur le territoire avec les acteurs concernés.

Pour tout complément d'information, f.doligez@iram-fr.org